

UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

ARTHROSCOPIE

3ème cycle

Il est créé conjointement, entre les Universités Aix-Marseille 2, Bordeaux, Brest, Caen, Grenoble, Lille, Lyon 1, Nancy 1, Nice, Paris 7, Denis Diderot (UFR Xavier Bichat), Paris 5, Rennes, Strasbourg 1, un Diplôme Interuniversitaire de 3ème Cycle d'Arthroscopie, ouvert en formation initiale et en formation continue.

1 - Objectifs de la formation

Le but de ce Diplôme Interuniversitaire est l'acquisition des connaissances pratiques et théoriques permettant la réalisation d'arthroscopies.

2 - Responsables

Responsable principal :
Professeur Benjamin BOUYER
CHU de Bordeaux
Place Amélie Raba-Léon
33076 Bordeaux
b.bouyer@chu-bordeaux.fr

Coresponsable :
Docteur Nicolas GRAVELEAU
Chirurgie du Genou
Clinique du Sport de Bordeaux
2 Rue Georges Nègrevergne
33700 Mérignac
docteurgraveleau@gmail.com

Secrétariat
05 56 18 17 15

3 - Organisation de la formation :

- ***3-1 Capacité d'accueil :***

  Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **100 pour l'ensemble des universités cocontractantes, soit 10 par faculté.**

- ***3-2 Durée de la formation :***

  La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- ***3-3 Enseignement théorique :***

  Le volume horaire de l'enseignement théorique est de 45 h.
  Les enseignements théoriques auront lieu dans les facultés participant au D.I.U.
  Le programme est commun aux différentes facultés. Il est élaboré par le bureau inter-régional.

  3-4 Stages* :
  Cet enseignement est complété par des stages pratiques dans les services validant dont la liste est établie par le bureau inter-régional. Le stage pratique a une durée de 6 mois ou de 2 fois 3 mois, avec une présence minimum de 2 demi-journées par semaine.

  **les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

Sont admis à s'inscrire :
- les titulaires de Diplôme d'État français de Docteur en Médecine ou de celui d'un pays de la C.E.E.,
- les internes de spécialité quelle que soit la filière choisie,
- les étudiants étrangers inscrits à un D.I.S.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

Un **entretien** avec le responsable régional de l'enseignement permettra une explication détaillée des conditions d'inscription. Il sera vérifié que le candidat pourra trouver un terrain de **stage**, assister aux **3 séminaires**, présenter un **mémoire** et passer l'**examen écrit**, toutes conditions nécessaires à sa validation. Le responsable régional de l'enseignement délivrera alors au candidat une autorisation d'inscription au D.I.U, après accord du bureau inter-régional.

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 330€ / an

En formation continue : 800€ /an

Tarif spécifique formation continue : Chefs de clinique assistants : **330€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- ***6-1 : Nombre de sessions :***

  Il est organisé 1 session d'examen.

- ***6-2 : Nature des épreuves :***

  L'assiduité et la participation aux différentes activités sont strictement obligatoires.
  Un contrôle sera exercé.
  L'autorisation de présenter le mémoire sera soumise au respect de ces exigences.
  L'enseignement sera validé sous la forme d'un mémoire et d'un examen théorique.
  Le mémoire porte sur la rédaction d'un travail concernant l'arthroscopie et doit être original. Il sera noté de 0 à 20 et corrigé par un responsable d'enseignement d'une U.F.R. différente de celle du candidat.
  En cas de note < à 10, un 2ème correcteur sera sollicité et la note finale sera la moyenne des 2 notes.
  L'examen théorique porte sur le programme enseigné. Il est noté de 0 à 20.

- ***6-3 : Validation :***

  Le candidat est déclaré admissible s'il a obtenu la moyenne à ces 2 épreuves. Si, à l'une des épreuves, la moyenne ou note supérieure à la moyenne est obtenue, l'épreuve est considérée comme définitivement acquise.

  Le candidat est déclaré admis définitivement après avoir satisfait à l'ensemble des épreuves prévues par la formation :
  - mémoire,
  - épreuve théorique,
  - stage pratique.

- ***6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :***

  Le redoublement est autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :
- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Direction de l'enseignement et coordination du diplôme :

Un bureau inter-régional de 5 membres permet d'assurer la synchronisation des actions, de vérifier la validité des candidatures, de valider les évaluations et d'assurer les contrôles de fin de cycle. Ce bureau est élu par les responsables de l'enseignement pour les 2 années universitaires correspondant au mandat du coordonnateur inter-régional. Une réunion de l'ensemble des responsables de l'enseignement sera organisée une fois par an.

Création :

Conseil U.F.R.1 du 19/10/1998
C.A. du 13/11/1998

Modification :

Mise à jour le 20 octobre 2000 après signature par le Président Josy REIFFERS de l'arrêté portant création du D.I.U. à Paris VII Denis Diderot.

Modifications : C.A. du 17/05/2002
Conseil U.F.R. 1 du 22/05/2002
Conseil U.F.R. 2 du 11/03/2008
C.A. du 29/05/2008

Modification du tarif formation initiale (harmonisation) et tarif spécifique formation continue :

Conseil UFR Sciences Médicales du13/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 5)

Modifications :

(Responsable) : Conseil UFR Sciences Médicales du 06/10/2025
(Coresponsable) : Conseil UFR Sciences Médicales du 03/11/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 25/11/2025
(Version 6)

Mise à jour (volume horaire) le 12/11/2026
(Version 6-1)